



TENDANCES REGIONALES

En 2024, ce sont près de 17 000 ha de vigne répartis sur 10 départements de la région qui ont été surveillés avec l'accompagnement de FREDON AURA, le soutien de l'Etat et la participation des professionnels. Cette année encore, la surveillance de la Flavescence dorée a concerné plus d'un tiers de la surface total du vignoble d'Auvergne-Rhône-Alpes. Ce millésime, marqué par une forte pluviométrie, n'a pas facilité le travail de terrain, malgré une expression des jaunisses globalement en baisse par rapport à 2023.

Les 5 400 analyses réalisées sur la région ont permis d'identifier un peu plus de 1400 parcelles nouvellement contaminées par la Flavescence dorée.

Cette année, 6 parcelles sont fortement contaminées et nécessitent un arrachage total. Au total, 20 communes sont nouvellement détectées contaminées FD, sur l'ensemble de la région.

Les 3 piliers de la lutte

Actuellement, il n'existe pas de méthode pour soigner la plante malade. Pour limiter la diffusion de la maladie et espérer éradiquer les foyers, la lutte collective est indispensable. Elle repose sur 3 piliers :

- La lutte insecticide contre l'insecte vecteur en été pour éviter qu'il ne contamine de nouveaux ceps.
- La détection des ceps contaminés lors des prospections automnales et leur arrachage durant l'hiver.
- La surveillance du matériel de multiplication végétale

BILAN 2024 Flavescence dorée

Chiffres clés

Surface prospectée	16 883 Ha
Nombre de ceps symptomatiques	44 913
Dont Nombre de ceps contaminés FD	25 694
Nombre de parcelles contaminées FD	2 612
Surfaces contaminées FD	1 517 ha

Rappel

L'arrachage des ceps contaminés doit être effectué **avant le 31 mars 2024**, c'est-à-dire avant le redémarrage de la végétation et l'éclosion des larves de la cicadelle vectrice (*Scaphoideus titanus*).

Cet arrachage doit être correctement réalisé. Couper ou casser les ceps au niveau du sol n'est pas suffisant car un certain nombre de porte-greffes vont émettre des rejets. Le porte-greffe étant porteur sain de la maladie, il n'exprimera pas les symptômes mais restera contaminant pour les ceps voisins.

69

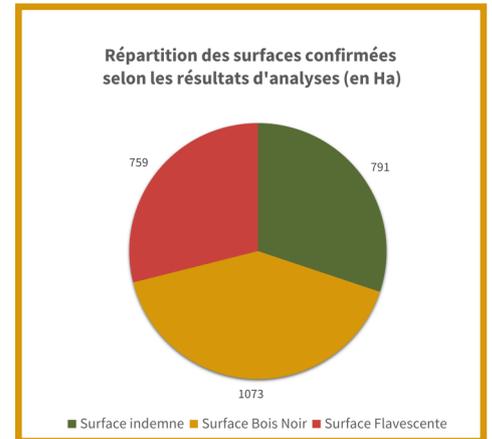


Bilan département du Rhône

Depuis 2023, l'ensemble du vignoble du département est prospecté en autonomie.

Les viticulteurs prospectent les parcelles en petits groupes encadrés par des viticulteurs préalablement formés puis les inspecteurs FREDON viennent confirmer les symptômes et effectuer les prélèvements nécessaires.

Quelques communes présentant des risques d'essaimage ont été surveillées par FREDON en prospection bord de parcelle.

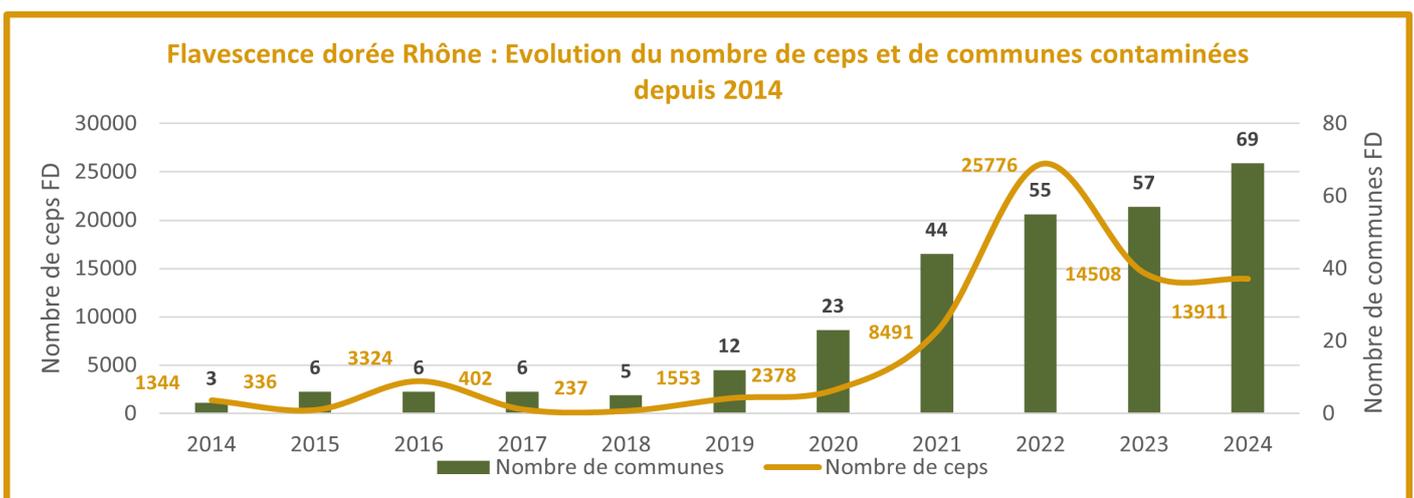


La surveillance par les viticulteurs s'est déroulée du 22 août au 06 septembre puis du 30 septembre au 18 octobre. Les confirmations des symptômes ont débuté le 29 août et se sont achevées le 25 octobre.

2486 ha ont été confirmés et 137 ha prospectés en bord de parcelle. 22169 ceps symptomatiques ont été observés, 2479 échantillons ont été effectués pour déterminer le type de jaunisses.

1137 parcelles et 13911 ceps sont contaminés par la Flavescence dorée (le nombre de ceps indiqué est à relativiser car une partie des parcelles présentant des symptômes n'ont pas pu être confirmées, faute de temps).

10 nouvelles communes sont contaminées dont 5 en Côteaux du Lyonnais. 5 parcelles dépassent 20% de contamination. Cela représente 1,89 hectares qui devront être arrachés durant l'hiver.



FREDON AURA - Siege social
02, allée du Lazio
69800 SAINT-PRIEST



tel : 04 37 43 40 70
fax : 04 37 43 40 75



contact@fredon-aura.fr
www.fredon.fr/aura